

36<sup>ème</sup> course « Sur les chemins de Cabalor » à Bréville les Monts

Dimanche 26 juin 2016

RÈGLEMENT

1) 36<sup>ème</sup> course organisée par le Comité des fêtes et loisirs de Bréville les Monts.

2) Les **parcours** de 15,7 km et 10,2 km sont conformes au règlement des courses sur route. Les coureurs effectueront un parcours sur les chemins et les routes de Cabalor. Le départ et l'arrivée auront lieu sur le plain de Bréville les Monts. Départ des 15,7 km : 9h30. Départ des 10,2 km : 10h.

3) **Engagements** sur le site de la mairie ([www.breville-les-monts.fr](http://www.breville-les-monts.fr)) ou par correspondance. Les inscriptions par courrier sont à envoyer pour le lundi 20 juin dernier délai. La participation est limitée à 600 coureurs pour les deux courses. Tarif de l'inscription : 10 €. Une **permanence** pour le retrait de dossards aura lieu **le samedi 25 juin de 14h à 17h au centre socioculturel** de Bréville-les-monts. En aucun cas, les frais d'inscription ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

4) Peuvent participer à l'épreuve de 15,7 km **les coureurs majeurs le jour de la course**. L'épreuve de 10,2 km est ouverte **aux coureurs mineurs nés en 1998, 1999 et 2000** sous réserve qu'ils aient une autorisation parentale (**voir bulletin d'inscription**). Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à :

**Pour les licenciés, présentation d'une licence sportive portant la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.**

**Pour les non-licenciés, présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins de un an le jour de la course.**

5) Le service d'ordre est assuré par les organisateurs conformément à la loi. Ceux-ci ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants inscrits à cette course.

6) **Les résultats seront affichés sous les stands d'inscription. Après les récompenses, des lots seront attribués par tirage au sort des participants présents. Les lots non réclamés après l'appel au micro seront remis en jeu.**

7) En cas de contrôle antidopage, les primes seront suspendues dans l'attente des résultats.

**BULLETIN D'INSCRIPTION (à utiliser pour les inscriptions par courrier)**

*Merci d'écrire très lisiblement*

Nom : Prénom :

Date de naissance : ... / ... / ..... Sexe :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : **inscription pour la course de : .....km**

**Athlète licencié(e) FFA**

Club ou entreprise :

N° licence FFA : **Joindre la photocopie de la licence sportive**

**Athlète non licencié(e)**

Date du certificat médical : ..... / ..... / .....

**Joindre l'original ou la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course.**

Date et signature\* : le

**Engagement avant le lundi 20 juin 2016 par courrier à l'adresse suivante :** Comité des fêtes de Bréville les Monts, Mairie, Route de Sallenelles 14860 Bréville les Monts

**Règlement :** 10 € par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de Bréville les Monts

**Autorisation parentale pour les coureurs mineurs nés en 1998, 1999 et en 2000.**

Je soussigné(e), ..... (Nom et prénom), agissant en qualité de père, mère, représentant légal (rayer les mentions inutiles), autorise ..... (Nom et prénom) né(e) le ..... (JJ/MM/AAAA) à participer à la course de 10,2km de Bréville les monts le dimanche 26 juin 2016.

**Date :** le **Signature\* :**

**\*Votre signature entraîne l'acceptation du règlement de la course.**

